Eté 2016
N°60

ICI élargit ses centres d'intérêt pour son 60ème numéro !

Il y aura désormais dans ce journal une page santé.

L'idée de créer une page santé est née le 20 mai dernier au cours de la réunion publique que nous avons organisée sur le thème du retour d'un médecin à Illats. Notre intervenant, médecin sur le canton de Cadillac, a élargi le débat autour du constat et des questions qui suivent : la santé d'une population dépend de son environnement. Quelle politique de santé communale ? Comment organiser le maillage médical de l'ancien canton de Podensac pour favoriser l'arrivée d'un docteur à Illats ? (Lire pages 7 et 8 pour en savoir plus).

Nous prenons position contre les nouveaux compteurs électriques Linky.

Cet été nous avons été interpellés par une Illadaise sur la nocivité pour la santé des nouveaux compteurs électriques Linky. Des communes comme Barsac et Saint Macaire ont voté des délibérations contre une future installation de ces compteurs. Pourquoi pas Illats ? Nous y sommes favorables ! (Lire page 8 pour en savoir plus).

Nous continuons à nous battre pour un contournement du bourg pour les poids lourds réalisable.

Des membres de notre association ont lancé une pétition cet été (lire ci-dessous).

Quel bilan financier pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)? Où en est le travail du programmiste sur le réaménagement des locaux municipaux et scolaires ?

Nous proposons une évaluation du bilan financier des NAP puisque la majorité municipale n'en donne que quelques bribes… (lire pages 4 et 5) Un chantier est en train d'être lancé sur le réaménagement des locaux municipaux et scolaires. Trois réunions ont eu lieu les 17 juin, 28 juin et 11 juillet avec le programmiste , les élus et les représentants des parents. Des plans ont été présentés et discutés. Certaines modifications ont été intégrées. Mais de nombreux flous subsistent. (Lire pages 6 et 7)

Lors du conseil municipal du 8 juin, nous avons appris que notre Communauté de Communes allait fusionner avec des communes de la rive droite.

Dans la séance du 11 juillet, répondant à notre question, M. le maire nous annonce que la participation des parents aux NAP n'augmentera pas cette année !!! (Lire pages 2 et 3)

Bonne lecture à toutes et à tous.

Gilles Baillet

Signez la pétition pour un contournement pour les poids lourds !

Depuis la fin du mois de juillet, nous faisons signer une pétition demandant à nos élus un contournement pour les poids lourds. Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont déjà signé.

Monsieur le Maire,

Au printemps dernier, les riverains de la route RD11 ont effectué un comptage des camions et engins qui traversent le village...pas moins de 400 camions par jour! Cette situation n'est pas acceptable. Les signataires demandent la construction d'un contournement afin de diminuer les nuisances de toutes natures (bruits, vibrations, pollutions, risques d'accidents....) générées par cette situation.

La pétition continue ! Vous pouvez nous contacter :
Françoise Sarraud 05 40 41 61 65 Cathie Drilleaud 05 56 27 35 41

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ici
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

Conseil municipal du 8 juin 2016

Langon qui est choisie par le conseil municipal pour un montant de 17 550€ HT soit 21 060€ TTC.

2-Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2016 attribué par le Conseil départemental : la répartition cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune de 13 147€ qui seront affectés à la voirie.

3-Modification des statuts de la Communauté de Communes (CdC): l'article 5 -4 cadre de vie et logement.

5-Vente des deux paniers de basket pour un prix de 500€ chacun au Comité de Gironde de basket et à la Ligue d'Aquitaine de basket.

4-Mise en œuvre dans le cadre de la loi NOTRe portant sur l'organisation territoriale de la République, de la nouvelle Communauté de Communes comprenant :

Toutes les communes de la CdC de Podensac: Ilats, Podensac, Virelade, Portets, Arbanats, Saint Michel de Rieufret, Guillos, Landiras, Budos, Pujols-sur-Ciron, Cérons, Barsac et Preignac;
Toutes les communes de la CdC des Coteaux de Garonne: Béguey, Cadillac, Donzac, Gabarnac, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Omet et Sainte Croix du Mont;
Les communes suivantes issues de la CdC du Vallon de l'Artolie: Lestiac, Paillet et Rions.

M. le maire nous expose le dossier car le conseil municipal doit se prononcer sur cette réorganisation territoriale. *« La nouvelle Communauté de Communes doit être lancée en janvier 2017. Mais, de multiples problèmes se posent déjà. Des problèmes d'ordre financier en premier lieu. Dans la CdC du vallon d'Artolie qui détenait la compétence de voirie, les communes de Lestiac, Paillet et Langoiran n'avaient pas encore été dédommagées des inondations d'il y a deux ans. Les autres communes refusant de régler le million d'euros de dégâts. Il va falloir que la nouvelle CdC trouve une solution. D'autre part, la répartition du produit de l'ancienne taxe professionnelle va nécessiter la mise en place d'une commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLET) à cet effet qui laisse augurer de futurs conflits. Des problèmes d'ordre politique en second lieu. Toutes les CdC n'ont pas les mêmes compétences. Une réunion des représentants des différentes communes n'a pu aboutir. Finalement, un cahier des charges sera rédigé par les directeurs des services des trois CdC. On devra se réunir avant le 25 juin pour le valider en conseil municipal.* **(La validation en conseil municipal n'a pas encore eu lieu. NDLR)** *De plus, il y a un problème de répartition du nombre des représentants au conseil communautaire. Pour le moment, des communes de deux ou trois cents habitants ont droit à un délégué comme les communes de plus de 1000 habitants. Ce n'est pas très juste. Un délai supplémentaire de trois mois a été accordé. »*

Nous lui faisons remarquer que la nouvelle communauté de communes ne sera pas cohérente avec le nouveau canton qui s'étend désormais vers Saint Symphorien et Salles.
M. le maire acquiesce : *« Nous l'avons dit à M. le préfet. D'autant plus qu'il y aura dans la nouvelle CdC deux conseillers départementaux : le maire de Lestiac, conseiller territorial de Cadillac et le premier adjoint de Podensac, conseiller territorial de notre canton. Pourtant, les liens entre nos deux cantons sont très anciens mais la réorganisation du Département a tout complexifié. Parallèlement à cela, nous subissons la perte de la trésorerie de Podensac qui va être transférée à Cadillac la 1er janvier 2017, et d'ici trois ou quatre ans, probablement à Langon. Nous n'avons pas été du tout écoutés par le directeur régional des impôts. Il va falloir que nous nous prononcions sur la nouvelle communauté de communes. Ce mouvement est inexorable. C'est pour cela que je vais voter pour. Voter contre ne sert à rien. »*
Un conseiller de la majorité n'est pas de cet avis : *« Progressivement, nous perdons tout. Nous devons montrer notre désaccord en votant contre. »*
Nous sommes d'accord avec lui et nous votons également contre.

Résultat du vote : 7 pour, 6 contre et 2 abstentions.

Question diverse
Nous demandons à M. Le maire où en est le programmiste.
Réponse de notre premier magistrat : *« Vous allez recevoir une convocation d'ici le 20 juin pour la présentation des conclusions du programmiste. »*

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 11 juillet 2016

1-Nouvelle augmentation des tarifs de la cantine
M. le maire reprend ses arguments de l'année dernière pour justifier une nouvelle augmentation des tarifs de la cantine. *« Le budget de la cantine scolaire est déficitaire de 33 903, 57€ à cause des charges de personnel qui sont de 36 000€. Il faut donc que le budget de la commune abonde cette différence.»* **(Sauf que le budget du restaurant scolaire est partie intégrante du budget de fonctionnement de la mairie. En 2015, d'après le compte administratif voté en avril dernier, ce budget était en excédent de 128 892, 25€ et de 285 501, 20 € cumulé sur 2014 et 2015. Par conséquent, le déficit annuel de la cantine n'a nullement mis en difficulté les finances communales NDLR.)** Notre premier magistrat fait donc voter les augmentations suivantes :

Nouveaux tarifs

- Pour les enfants domiciliés sur la commune, le prix du ticket de cantine passe de 2, 50€ à 2, 80€.
- Pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune, le prix du ticket de cantine passe de 4€ à 4, 30€
- Pour les adultes, le ticket de cantine passe de 6, 50€ à 7€.

2-Nouvelle augmentation des tarifs du transport scolaire
Le transport scolaire concerne 9 enfants. M. le maire fait voter une nouvelle augmentation

des tarifs qui passent de 33€ à 38€ par trimestre.

Il justifie ce choix en expliquant que les familles devraient prendre en charge 55€ par enfant et *« en sont loin actuellement parce que la commune paie la différence. »* **(Cette dépense est facilement supportée par le budget de fonctionnement de la mairie largement excédentaire NDLR.)**

3-Acceptation du legs à la commune de trois parcelles de Mme de Pinos.
4-Subvention de 80€ pour les Cadets de Cadillac-Béguey pour le financement d'un voyage en Croatie où se déroulera un concours.

Question diverses

6-Nous interrogeons M. le maire : *« La participation des parents aux Nouvelles Activités Périscolaires va-t-elle augmenter cette année ?*
Réponse de M. le maire : *Nous avons décidé de ne pas l'augmenter cette année. »*

Questions diverses

1-M. le maire fait une digression sur l'école… Annonçant le départ à la retraite de Mme la directrice et son remplacement, il se livre à un décompte de la participation des communes voisines par enfant scolarisés dans leur école communale : Cérons 52, 52€ / enfant, Preignac 86, 96€ / enfant, Saint Michel de Rieufret 130€ / enfant et satisfecit pour Illats 120€ / enfant. **(Comment a-t-il calculé cette participation communale ? Mystère…A-t-il pris en compte les investissements de la commune de Cérons pour l'agrandissement des locaux scolaires il y a quelques années ? NDLR.)**

2-Rapport sur l'assainissement collectif concernant la SAUR, société délégataire (Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site internet.)

3-Renégociation du contrat de l'eau
Nous interrogeons la majorité municipale : « *Où en est le renouvellement du contrat de l'eau ?*
Mme la deuxième adjointe et M. le maire nous répondent : *Le contrat devrait être renouvelé le 21 juillet prochain. Il y a actuellement un problème de vente d'eau avec la CUB, propriétaire des sources de Budos. »* **(Le syndicat nous informait par courrier fin juillet que la Lyonnaise était reconduite pour 12 ans. NDLR)**

4-Bilan des travaux de voirie
M. le troisième adjoint fait un point sur les travaux de voirie :

- Les travaux dans le bourg sont terminés : un nouveau revêtement a été fixé autour des bouches d'égout pour servir de tampon et mettre fin aux bruits incessants dus aux passages des véhicules.
- Reste l'écoulement des eaux autour du puits de Choupiac.
- « Les flaques du Tauzin qui ont fait tant parler, seront bouchées. » **(Notre troisième adjoint fait sans doute référence à l'article paru dans notre journal en octobre dernier. Comme quoi il est utile de faire remonter les problèmes de voirie dans nos colonnes pour obliger notre municipalité à trouver une solution…NDLR)**
- Récupération des eaux pluviales au Tauzin route de Pujols-sur-Ciron : le dispositif doit être mis en place lorsque le gaz donnera son accord.
- Le caniveau sera coulé courant août dans l'olive en face de la crèche.
- La communauté de communes procède au bouchage des trous : la route du Merle sera concernée courant septembre.

5-Dépôts d'ordures sauvages : la municipalité a déposé deux plaintes. Deux Illadais ont été confondus.

A L'ECOLE

***ICI* vous propose une évaluation du bilan financier des NAP**

Mme la quatrième adjointe a fini par présenter les chiffres globaux des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) lors de la réunion du comité de pilotage du PEDT (Plan Educatif de Territoire) le 20 juin. A partir de ces informations lacunaires, nous avons évalué (en gras sur le tableau) le bilan financier des NAP.

Dépenses	Recettes
Intervenants extérieurs 28577 €	*La subvention du fonds d'amorçage est de **7 900€** (50€ X 158 élèves)*
Personnel municipal : 7423 €	*La participation de la CAF est de 54€ par enfant (**cela donne : 158 X 54€ = 8 532€**). Elle doit être payée en trois tranches mais nous n'avons pas encore touché la première.*
	La participation des parents est autour de 7 000€. Elle s'établit en fonction du quotient familial et au prorata de la présence des enfants.
TOTAL : 36 000 €	***TOTAL : 23 432 €***

Comme Mme la quatrième adjointe s'est bien gardée de nous communiquer les détails , nous nous sommes livrés à une simulation – dans un souci de transparence – à partir des quelques chiffres qu'elle a consenti à donner et du relevé des heures fait par les parents d'élève.

Activités périscolaires	Coût annuel
Danses et chants occitans (38, 5€/ heure brut)	4 389€
Deux intervenants CdC (10€/heure + 12 heures de préparation annuelles par intervenant)	2 520€
Football (20€/heure net)	2 280€
Basket (20€/heure net)	2 280€
Tennis (20€/heure net)	1 320€
Arts plastiques (38, 50€/heure brut)	2 772€
Musiques (38, 50€/heure brut)	3 272, 50€
Théâtre (contrat CDD annualisé)	2 430, 13€
Espagnol (38, 50€/heure brut)	1 501, 50€
Activités manuelles (38, 50€/heure brut)	1 424, 50€
Flamenco (38, 50€/heure brut)	1 001€
Anglais (38, 50€/heure brut)	1 424, 5€
Chants (38, 50€/heure brut)	462€
Photographie (20€/heure net)	760€ (1)
Généalogie (20€/heure net)	740€ (2)
Total estimé	**28 577, 13€**

(1) et (2) Ces deux activités sont assurées par le même intervenant.

Mais combien coûtent réellement les intervenants dans les différentes activités périscolaires ?

Le coût total des différents intervenants dans les activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 est sans doute très proche de 28 577€. Nous avons établi un tableau par activité à partir des coûts horaires donnés par la mairie. Il suscitera sans doute des réactions. Nous sommes prêts à discuter de tous les éléments des tableaux.

L'année dernière, pour justifier la fin de la gratuité, la majorité municipale avait présenté un bilan financier des activités périscolaires particulièrement lourd. Leur coût total était de 32 477, 38€: 11 648, 15€ pour les intervenants rémunérés mais surtout 20 829, 23€ pour les interventions du personnel communal !!! Un an plus tard, cette somme serait divisée par trois ???

Le travail du personnel communal ne doit pas normalement être pris en compte dans le cadre des NAP. Par conséquent, le coût réel de ce service à la commune est de 5 000€, somme largement supportable pour les finances communales. Cette réalité explique en partie que la majorité municipale n'ait pas voulu augmenter cette année la participation des parents au financement des Nouvelles Activités Périscolaires. (Voir conseil municipal du 11 juillet). Sans oublier bien évidemment, le très grand mécontentement des parents qui s'est exprimé l'an dernier. Plus de transparence de la part de la mairie permettrait d'y voir plus clair sur le financement des NAP et nous aurait épargné tous ces calculs…

Point de vue d'un parent d'élève

Les NAP ou le secret de polichinelle !!!!

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 encadre l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Dans ce cadre, le texte prévoit *« la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial ».*

Pour ce qui est des activités pédagogiques complémentaires, pas de problème, elles sont gérées directement par l'école.

Mais pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), c'est une autre histoire !

Pour rappel, les **NAP** sont des dispositifs d'animation périscolaire mis en place pour les élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Souvenons-nous que les NAP ont agité notre petit village dès le début. En effet, alors que tout était déterminé pour la maternelle et le primaire, les parents sont informés qu'il n'y aurait plus de NAP….

Après une manifestation des parents et des articles dans la presse, les NAP ont enfin pu être mises en place pour nos enfants !!

La première année, les NAP étaient gratuites, la seconde année, les NAP devenaient payantes.

Les NAP posent, dans notre commune, plusieurs problèmes :

Les NAP pour les maternelles

Les parents des enfants de maternelles payent des NAP qui sont gérées par des ATSEM et des employés communaux. Cela ne devrait pas être leur travail.

Les NAP ne sont-elles pas censées permettre à nos enfants de *« se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux »?* Comment alors justifier pour nos enfants, des NAP jeux de société, sans lien avec une quelconque ludothèque, des NAP où l'on lit des contes, sans lien avec une bibliothèque…

Les parents payent pour ces NAP !!!

Le calcul de la participation des parents aux NAP

Il est opaque. Les parents n'ont aucune vision réelle du coût des NAP. **Il est cependant à noter que lors des manifestations scolaires (Kermesse, sorties scolaires), les NAP ne sont pas défalquées aux parents alors qu'elles n'ont pas lieu !!!**

Pourtant, les manifestations sont connues par la mairie dès le début de l'année scolaire. Alors pourquoi les secrétaires de mairie n'en tiennent-elles pas compte dans la facturation ? Effectivement, cette somme pour une personne est dérisoire, mais multipliée par une centaine d'enfants concernés par chaque manifestation, elle devient importante.

L'opacité de comptes

Les seuls éléments obtenus par les parents sont incomplets. La mairie a lancé une somme globale tenant compte des suppléments de salaires des ATSEM et employés communaux !

Ces personnels n'auraient-ils pas été rémunérés si les NAP n'avaient pas été mises en place ? Ils auraient dû être présents pour prendre en charge les enfants à la fin de l'école, sous la forme d'une garderie !

Il est pourtant simple de faire paraitre ces chiffres. Pourquoi la mairie s'obstine-t-elle à les rendre opaques ?

En tout état de cause, en rendant les NAP payantes, la municipalité a transformé les parents en clients et comme dans toutes les relations commerciales, un paiement implique une facturation la plus précise possible !!!

A L'ECOLE (SUITE)

Réaménagement des locaux municipaux et scolaires

Réaménagement des locaux municipaux et scolaires : trois réunions et après ?

Les 17 juin, 28 juin et 11 juillet, trois réunions avec M. le programmiste ont été organisées par la municipalité avec la participation des parents et des enseignantes qui ont fait des propositions précises notamment lors de la deuxième réunion. Propositions qui n'ont été que très partiellement reprises au final par la majorité municipale… Tout ça pour ça ! On aurait envie de dire…

Quatre priorités pour l'aménagement des locaux municipaux et scolaires

M. le programmiste nous présente les plans correspondant aux quatre priorités qu'il a définies avec M. le maire avant la première réunion.

Priorité n°1 : l'agrandissement de l'école maternelle

Il semble que ce soit le gros chantier. Le programmiste fait des propositions importantes :

- Pour agrandir la cour de récréation, l'entrée de la maternelle va être détruite et transformée en préau. Il y aura une mise à niveau du sol pour supprimer la pente actuelle. La cour devrait être agrandie en englobant une partie de l'espace à côté de la salle de sports en face du dortoir. Le programmiste parle d'un doublement de la surface de la cour. Celle-ci sera également fermée la journée par un autre portail dans le couloir de circulation vers l'école primaire. La maternelle disposera d'une entrée spécifique pour aller au gymnase.
- Pour agrandir les classes, il est proposé de gagner de la place sur les anciens préaux.
- L'entrée de l'école va changer. Les parents du primaire traverseront la cour de la maternelle pour amener et venir rechercher leurs enfants. Ils feront donc de même pour accéder à la garderie.
- L'entrée du gymnase devrait se faire par les vestiaires pour les sportifs et les spectateurs.

Priorité n°2 : l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite

Il s'agit de la réalisation d'un comptoir d'accueil pour recevoir les personnes au rez-de-chaussée de la mairie. C'est la porte à droite des marches de la mairie. Cette pièce est une salle de réunion communiquant avec les bureaux de la mairie. Elle est régulièrement utilisée pour les enquêtes publiques.
(Nous ne pouvons qu'approuver cette proposition que nous avons faite lors des élections municipales de 2008 et de 2014. NDLR)

Priorité n°3 : l'agrandissement de la cantine

Il est envisagé par l'arrière de la salle de sports.

Priorité n°4 : l'agrandissement de la garderie

Il est envisagé par le transfert du club du 3ème âge dans l'immeuble Sauboy qui jouxte la place de la mairie côté puits.

La possibilité de dégager de l'espace à l'emplacement du jardin pédagogique

Le jardin pédagogique pourra être déplacé dans le jardin de l'immeuble Sauboy. L'espace libéré permettra la construction de locaux pour l'école.

Quelques propositions des parents et des enseignantes pour l'aménagement de la maternelle ont été intégrées.

La classe du cours élémentaire et la classe maternelle dans l'ancien bâtiment, seront interverties afin de relier cette dernière à un nouveau préau au fond de la cour de la maternelle où seront disposés les sanitaires. C'est la seule idée des parents et des enseignantes qui aura été retenue par la majorité municipale.

La majorité municipale bloque sur la construction d'une classe supplémentaire. Et beaucoup de flous et d'incertitudes subsistent…

La mairie refuse de prévoir la construction d'une nouvelle classe. Elle n'accepte pas non plus d'envisager la location d'un modulaire provisoire de type algéco qui pourrait être une solution transitoire. Parce que « C'est trop cher ! On ne veut pas augmenter les impôts locaux ! » En outre, des flous et des incertitudes subsistent… Quand les travaux commenceront-ils ? Quelle sera la capacité de l'école lorsque l'aménagement sera réalisé ? La garderie agrandie abritera-t-elle également les activités physiques des tout petits? On a l'impression à la fin de la troisième réunion que le projet n'envisage même plus la construction d'un local pour la bibliothèque… La seule information que nous avons réussi à obtenir officieusement c'est que M. le programmiste devait rendre son travail fin août à M. le maire.

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique

A L'ECOLE (SUITE)

Pourtant, des moyens de financement existent !

On comprend bien que l'origine de la crispation de la majorité municipale est financière. Donc après cette série de réunions, nous avons réfléchi à la façon de financer ce type de travaux sans que cela ne coûte trop cher à la commune.

1-La signature d'une convention d'aménagement d'école entre la commune et le conseil départemental de la Gironde est le moyen choisi par Cursan (Entre-deux-mers). Cette convention a permis à la collectivité départementale de verser près de 20 % du montant hors taxes des travaux soit quasiment 100 000€, à la commune. L'école entièrement rénovée de Cursan vient d'être inaugurée à la rentrée. Le même dispositif avait été mis en place pour la construction de la nouvelle école de Pompignac (Entre-deux-mers) en 2007.

2-Faire faire les travaux d'agrandissement de la maternelle en régie, c'est le moyen qu'a choisi Beaupuy (Commune du Lot-et-Garonne de 1500 habitants) cet été, mobilisant employés communaux et parents d'élève volontaires. La municipalité de Beaupuy a eu recours aux travaux en régie pour d'autres réalisations. Cela vaudrait le coup que M. le maire se rapproche de son homologue Lot-et-garonnais pour pouvoir peut-être s'en inspirer à Illats.
Gilles Baillet

SANTE

Le retour d'un médecin à Illats doit s'insérer dans une démarche municipale de promotion de la santé

La réunion publique a eu lieu vendredi 20 mai autour de la proposition faite lors des dernières élections de faire revenir un médecin à Illats.

Le Dr. De Gabory, médecin à Cadillac, a accepté notre invitation, et est venu échanger avec nous autour de ce sujet.

Un état des lieux de la commune est dressé. La population illadaise présente deux caractéristiques démographiques : le vieillissement des habitants constituant le noyau historique et un rajeunissement dû à un renouvellement de la population depuis quelques années. Il y a maintenant 1330 habitants dans notre commune mais plus de médecin depuis six ans. Des infirmières libérales font des consultations sur Illats. Une autre y habite mais exerce ailleurs, tout comme trois kinésithérapeutes et un docteur qui ont des cabinets dans les villages aux alentours. Les Illadais se font soigner par des médecins de l'ancien canton de Podensac. Mais bon nombre de ces praticiens vont partir à la retraite ou sont actuellement surchargés de travail.

Le Dr. De Gabory nous a présenté l'évolution de la médicine générale ces quinze dernières années. Il a souligné que la médecine générale en zone urbaine et périurbaine devient une médecine de groupe, c'est-à-dire que de moins en moins de médecins s'installent seuls mais choisissent de travailler à plusieurs. En effet, ils souhaitent pouvoir séparer leur vie professionnelle de leur vie privée. Ils ne veulent pas toujours vivre près de leur lieu d'exercice.

Le médecin généraliste dispense des soins primaires ambulatoires, c'est lui qui reste le plus proche des gens. Le Dr. De Gabory a insisté sur le fait qu'il fallait se poser la question de la santé à Illats à partir de la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (voir encadré ci-contre).

Il a souligné que le problème de la santé c'est 90% l'environnement et 10% le médecin. Il est donc nécessaire d'impulser au niveau municipal une réflexion élargie au milieu dans lequel les personnes vivent (l'accès aux loisirs, au sport, la pratique de l'activité physique, la possibilité de se déplacer, protéger l'environnement pour faire face aux pollutions et aux nuisances sonores...). Le médecin complète ce cadre de vie mais ne le remplace pas.

Le Dr. De Gabory a également montré que l'implantation d'un médecin n'est pas qu'une question de revenus. Il est fort possible qu'une fois installé, il ne parvienne pas à répondre à la demande de soins et sera forcément dépassé. Pour éviter cela, il faut construire une démarche de territoire avec les autres médecins de la Communauté de Communes de Podensac pour organiser les soins. Ainsi, il sera plus facile de retenir un médecin à Illats.

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La citation bibliographique de cette définition est la suivante: Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin -22 juillet 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948. La définition n'a pas été modifiée depuis 1946.

L'association Information des Citoyens Illadais s'engage à créer une rubrique santé dans les pages de son journal et à lancer des actions pour promouvoir la santé au niveau communal.

Faut-il accepter l'installation forcée des compteurs soi-disant intelligents ?

La société ENEDIS (ex ErDF), en charge du réseau national de distribution électrique, a commencé un vaste plan visant à remplacer les 80 millions de bons vieux compteurs électriques du pays. Officiellement, l'objectif est de permettre une gestion affinée de la consommation électrique globale. ENEDIS présente évidemment son compteur « Linky » comme une ouverture sur l'avenir, plus simple, plus sûre, plus économique pour le consommateur, et génératrice d'emplois (des promesses, toujours des promesses…). Derrière cette propagande éhontée se cache un plan supranational visant à contrôler et tout savoir, en temps réel, des consommations d'électricité, de gaz et d'eau des citoyens. De nombreux pays ont déjà commencé l'installation de compteurs « intelligents ». mais certains en reviennent déjà, comme l'Allemagne, qui a décidé de ne plus l'imposer, au grand dam des élites européennes.

Le petit compteur jaune 'Linky' est déjà installé dans près de 500 communes françaises et il est prévu que les 36000 communes du pays soient équipées d'ici la fin 2020. Pour Illats, l'opération de remplacement devrait avoir lieu lors du premier semestre 2020. Cela laisse un peu de temps (mais pas tant que ça) aux habitants et aux élus pour s'informer sur le côté sombre de l'affaire, et de réagir en conséquence.

Des études sérieuses (pas celles payées par ENEDIS ou les instances officielles) et les retours des premières installations montrent que la plupart des avantages avancés sont fallacieux, voire faux. Les économies d'énergie annoncées seront infinitésimales ou nulles. La facture est déjà plus élevée pour de nombreux ménages équipés car ils ont dû souscrire à un abonnement plus élevé du fait de la très grande sensibilité du nouveau compteur. Le Linky est présenté comme gratuit, mais en fait le coût faramineux du projet sera dilué sur les factures. Il est annoncé pour avoir une durée de vie de 20 ans (60 ans pour les anciens compteurs), mais la technologie qu'il embarque est déjà obsolète ! À quand le prochain nouveau compteur « encore plus mieux»?

Les désagréments du 'Linky' ne sont pas anodins :

- De nombreux cas ont été reportés d'appareils électriques qui ***s'allument ou s'éteignent tout seuls***. ENEDIS reporte systématiquement la faute à la mauvaise qualité 'chinoise' des appareils, qui malheureusement sont presque exclusivement fabriqués là-bas…

- Il est ***facilement piratable*** **!** Des hackers ont déjà démontré que les données transmises peuvent être interceptées et modifiées, et que le compteur peut être contrôlé à distance, avec un minimum de connaissances informatiques.
  ENEDIS va collecter une quantité astronomique de données sur vos habitudes. Toute votre activité électrique à l'intérieur de votre maison sera enregistrée. Il sera possible de savoir si vous êtes chez vous, si vous utilisez une perceuse, si vous regardez la TV, etc. Des hackers prétendent même qu'il est possible de savoir quelle chaine de TV vous regardez ! Pour l'instant, ENEDIS promet que les données collectées ne seront pas vendues (pour vous cibler et vendre vos coordonnées et vos habitudes à des fins publicitaires) , mais rien ne dit que dans l'avenir une loi ne sera pas promulguée pour l'autoriser… Il sera alors trop tard. De toute façon, l'Etat a déjà un accès à ces informations s'il le désire.

Mais ce n'est pas tout…Le véritable DANGER de 'Linky' est sanitaire !

ENEDIS et les responsables politiques clament à l'innocuité du compteur, mais des études scientifiques prouvent le contraire. Le système 'Linky' envoie sur les câbles électriques (non blindés évidemment) de votre maison des hyperfréquences pulsées reconnues comme néfastes pour la santé. Vous allez vivre au milieu d'une antenne qui va émettre en permanence des champs électromagnétiques à des niveaux nocifs et cancérigènes. De plus en plus de personnes deviennent « électro-sensibles » du fait de la multiplication des réseaux de téléphonie mobile et du Wi-Fi, jusqu'à parfois être obligées de s'exiler dans des lieux isolés de rayonnements (de plus en plus rares de nos jours). Les enfants sont particulièrement réceptifs à ces ondes, qui ont une incidence démontrée sur leur sommeil et leur santé.
Pour la collecte des données, ENEDIS va utiliser des répartiteurs et des relais hertziens dans les villes et villages qui augmenteront encore plus le brouillard électromagnétique (ElectroSmog) permanent dans lequel nous vivons déjà un peu.
En toute logique, il serait inconscient d'accepter ces compteurs communicants. Il n'est pas trop tard, ni impossible de s'y opposer. Plus de 250 communes ont déjà refusé l'installation des compteurs Linky (dont en Gironde : *Barsac*, *Saint Macaire*, *Le Barp*, *Sainte Eulalie*, *Saint-Pardon-de-Conques*, *Cursan*, *Saint-Léger-de-Balson*, *Haux*, …), et la liste augmente régulièrement. Évidemment, l'Etat et ENEDIS exercent des pressions sur les récalcitrants, qu'ils soient individuels ou représentatifs. Malgré cela, la France entière commence à prendre conscience du DANGER et à réagir.

Des associations très efficaces renseignent et aident les personnes et les élus qui souhaitent obtenir des informations sur les dangers des compteurs « intelligents » et les moyens légaux de s'y opposer.
Prenez votre futur et celui de vos enfants en main. Renseignez-vous !

Voici quelques sites intéressants pour commencer :
http://refus.linky.gazpar.free.fr/ http://www.robindestoits.org/ http://www.santepublique-editions.fr/ http://next-up.org/

Fabien Baudon

Je vous invite à venir discuter de ce sujet sur le forum de notre blog :
http://www.citoyens-illats.info/forum/sujet/linky/

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique